



Liste des délibérations du Conseil municipal
prises en séance du 16 juin 2026

Présents : Pierre BLANCHET, Julie MERELLE, Franck BURONFOSSE, Béatrice LEPINE, Jean-Marc PROERES-CHAZEAU, Laurence PERRIN, Mickaël SAUVAT, Aurélie BALLET, Anne LEYMARIE, Yannick DERANGEON, Julien GUILLAUME, Lucas AVEZ, Jacqueline BUROTTO, Michel LONGUET, David SAUVAT

Secrétaire de séance : Franck BURONFOSSE

N° de la délibération	Objet	Vote
DE_2026_032	Opération COCON 63 – 3 : phase 2	Adoptée
DE_2026_033	Terrain de padel : validation des tarifs	Adoptée
DE_2026_034	Transport scolaire : participation communale	Adoptée
DE_2026_035	Dôme Sancy Artense : désignation de conseillers municipaux pour siéger à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées	Adoptée
DE_2026_036	Dôme Sancy Artense : désignation d'un représentant pour la commission intercommunale d'accessibilité	Adoptée
DE_2026_037	Dômes Sancy Artense : désignation des représentants aux commissions intercommunales	Adoptée
DE_2026_038	Personnel communal : approbation du protocole d'accord transactionnel	Adoptée
DE_2026_039	Dotation Rosière 2026	Adoptée
DE_2026_040	Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal	Adoptée
DE_2026_041	Vente de matériel d'occasion	Adoptée
DE_2026_042	Mise à disposition du matériel	Adoptée
DE_2026_043	Personnel communal : création d'emplois non permanents à temps non complet suite à un accroissement temporaire d'activité	Adoptée

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVES D'AUVERGNE

Département du
Puy-de-Dôme
DE_2026_032

Séance du 16 juin 2026

Date de la convocation: 10/06/2026

Membres en exercice : 15 Le seize juin deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de Pierre BLANCHET, Maire.

Présents : 15

Votants : 15 **Présents** : Pierre BLANCHET, Julie MERELLE, Franck BURONFOSSE, Béatrice LEPINE, Jean-Marc PROERES-CHAZEAU, Laurence PERRIN, Mickaël SAUVAT, Aurélie BALLEZ, Anne LEYMARIE, Yannick DERANGEON, Julien GUILLAUME, Lucas AVEZ, Jacqueline BUROTTO, Michel LONGUET, David SAUVAT

Pour : 12

Contre : 3

Abstentions : 0

Pouvoir :

Secrétaire : Franck BURONFOSSE

Objet : Opération COCON 63 - 3 : phase 2

M. le Maire rappelle le cadre de l'opération COCON63-3, dont l'objectif est d'étudier les solutions énergétiques envisageables pour le remplacement des chaudières au fioul de la commune. A Saint-Sauves, la phase 1 de cette opération a permis d'identifier une option adaptée pour moderniser les installations de l'ancienne mairie et de la maison Roudet.

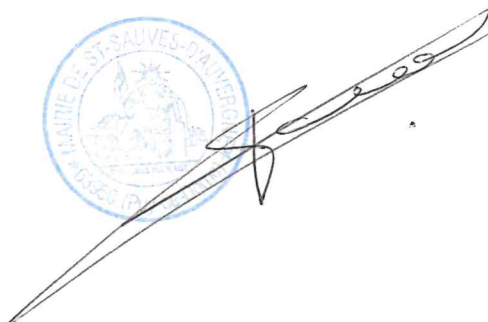
La phase 2, quant à elle, vise à approfondir les aspects techniques et financiers de la solution retenue lors de la première étape.

La phase 1 a été entièrement financée par le Conseil Départemental. Pour la phase 2, la commune devrait prendre en charge 1 548 €.

Cependant, à ce jour, aucun projet concret n'est prévu pour ces deux bâtiments, ce qui remet en question l'utilité immédiate de cette seconde phase. C'est pourquoi, après délibération, le Conseil municipal a décidé, à la majorité des membres présents, de ne pas engager la collectivité dans la poursuite de l'opération COCON63-3 (seuls trois conseillers ont exprimé un vote favorable : Jacqueline Burotto, Michel Longuet et David Sauvat).

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
En mairie le 16 juin 2026, le Maire, Pierre BLANCHET

Le secrétaire de séance, Franck BURONFOSSE



Date de transmission de l'acte: 18/06/2026
Date de réception de l'AR: 18/06/2026
063-216303974-DE_2026_032-DE
A G E D I

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVES D'AUVERGNE

Département du
Puy-de-Dôme
DE_2026_033

Séance du 16 juin 2026

Date de la convocation: 10/06/2026

Membres en exercice : 15 Le seize juin deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de Pierre BLANCHET, Maire.

Présents : 15

Votants : 15 **Présents** : Pierre BLANCHET, Julie MERELLE, Franck BURONFOSSE, Béatrice LEPINE, Jean-Marc PROERES-CHAZEAU, Laurence PERRIN, Mickaël SAUVAT, Aurélie BALLEZ, Anne LEYMARIE, Yannick DERANGEON, Julien GUILLAUME, Lucas AVEZ, Jacqueline BUROTTO, Michel LONGUET, David SAUVAT

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Pouvoir :

Secrétaire : Franck BURONFOSSE

Objet : Terrain de padel : validation des tarifs

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal que le terrain de padel sera prochainement accessible et qu'il convient dès à présent d'établir les tarifs de location. À cet effet, il soumet les propositions suivantes :

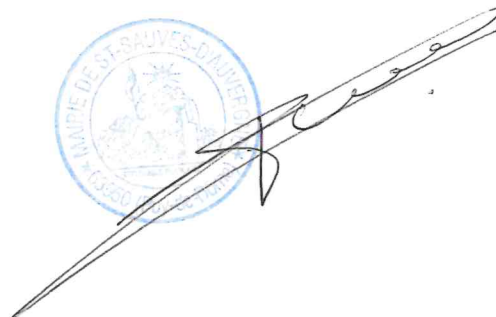
- 20 euros pour une heure de jeu
- 30 euros pour une heure et demie
- 2 euros pour la location d'une raquette
- 2 euros pour la location de balles

Les réservations ainsi que le règlement s'effectueront en ligne, via une application dédiée à ce service.

A l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide ces tarifs qui s'appliqueront à partir du 20 juin 2026 et autorise M. le Maire à signer l'ensemble des documents concernant ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
En mairie le 16 juin 2026, le Maire, Pierre BLANCHET

Le secrétaire de séance, Franck BURONFOSSE



Date de transmission de l'acte: 18/06/2026
Date de réception de l'AR: 18/06/2026
063-216303974-DE_2026_033-DE
A G E D I

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVES D'AUVERGNE**

Département du
Puy-de-Dôme
DE_2026_034

Séance du 16 juin 2026

Date de la convocation: 10/06/2026

Membres en exercice : 15 Le seize juin deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de Pierre BLANCHET, Maire.

Présents : 15

Votants : 15 **Présents** : Pierre BLANCHET, Julie MERELLE, Franck BURONFOSSE, Béatrice LEPINE, Jean-Marc PROERES-CHAZEAU, Laurence PERRIN, Mickaël SAUVAT, Aurélie BALLEZ, Anne LEYMARIE, Yannick DERANGEON, Julien GUILLAUME, Lucas AVEZ, Jacqueline BUROTTO, Michel LONGUET, David SAUVAT

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Pouvoir :

Secrétaire : Franck BURONFOSSE

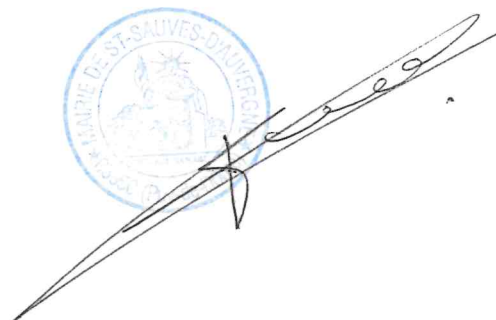
Objet : Transport scolaire : participation communale

À l'issue d'une délibération unanime, le Conseil municipal a décidé d'accorder une participation financière annuelle de 71 € par collégien utilisant les transports scolaires, les élèves du primaire bénéficiant quant à eux de la gratuité du service.

Afin d'informer les familles concernées, un courrier leur sera adressé en fin d'année scolaire pour leur rappeler cette aide, qui leur sera versée sous réserve de la justification des frais de transport engagés.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
En mairie le 16 juin 2026, le Maire, Pierre BLANCHET

Le secrétaire de séance, Franck BURONFOSSE



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVES D'AUVERGNE

Département du
Puy-de-Dôme
DE_2026_035

Séance du 16 juin 2026

Date de la convocation: 10/06/2026

Membres en exercice : 15 Le seize juin deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de Pierre BLANCHET, Maire.

Présents : 15

Votants : 15 **Présents** : Pierre BLANCHET, Julie MERELLE, Franck BURONFOSSE, Béatrice LEPINE, Jean-Marc PROERES-CHAZEAU, Laurence PERRIN, Mickaël SAUVAT, Aurélie BALLE, Anne LEYMARIE, Yannick DERANGEON, Julien GUILLAUME, Lucas AVEZ, Jacqueline BUROTTO, Michel LONGUET, David SAUVAT

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Secrétaire : Franck BURONFOSSE

Objet : Dômes Sancy Artense : désignation de conseillers municipaux pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

M. le Maire informe le Conseil municipal que le IV de l'article 1609 nonies C du CGI prévoit la création entre l'EPCI et ses communes membres d'une commission locale chargée d'évaluer le montant des charges transférées (CLECT).

La CLECT a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU). La CLECT contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la communauté en apportant transparence et neutralité des données financières.

Chaque commune membre de l'EPCI doit disposer d'au moins un représentant au sein de la CLECT, issu de son conseil municipal, afin qu'aucun membre ne soit écarté du processus d'évaluation des charges transférées. Toutes les communes membres de l'EPCI à FPU participent aux délibérations de la CLECT, qu'elles soient ou non concernées par le transfert de charges évalué. Les membres de la CLECT doivent nécessairement être des conseillers municipaux, désignés par leur conseil municipal.

L'organe délibérant de l'EPCI détermine la composition de la CLECT à la majorité des deux tiers de ses membres.

Lors de la réunion du Conseil de communauté du 24 avril 2026, a été approuvée la proposition que la CLECT de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense soit composée de 45 élus titulaires et 10 suppléants. La répartition du nombre de membres de la CLECT par commune est, sur la base de critères démographiques, similaire à la répartition des sièges par commune au sein du Conseil de communauté à savoir pour Saint-Sauves 3 membres titulaires.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-33 ;

Vu les IV et V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;

Vu la délibération n° 059-2026 du 24 avril 2026 du Conseil de communauté de Dômes Sancy Artense, arrêtant la composition de la CLECT ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, désigne **Julie MERELLE, Béatrice LEPINE et Jean-Marc PROERES-CHAZEAU** en qualité de membres titulaires au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme,

En mairie le 16 juin 2026, le Maire, Pierre BLANCHET

Le secrétaire de séance, Franck BURONFOSSE

Date de transmission de l'acte: 18/06/2026

Date de reception de l'AR: 18/06/2026

063-216303974-DE_2026_035-DE

A G E D I



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVES D'AUVERGNE

Département du
Puy-de-Dôme
DE_2026_036

Séance du 16 juin 2026

Date de la convocation: 10/06/2026

Membres en exercice : 15 Le seize juin deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de Pierre BLANCHET, Maire.

Présents : 15

Votants : 15 **Présents** : Pierre BLANCHET, Julie MERELLE, Franck BURONFOSSE, Béatrice LEPINE, Jean-Marc PROERES-CHAZEAU, Laurence PERRIN, Mickaël SAUVAT, Aurélie BALLEZ, Anne LEYMARIE, Yannick DERANGEON, Julien GUILLAUME, Lucas AVEZ, Jacqueline BUROTTO, Michel LONGUET, David SAUVAT

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Secrétaire : Franck BURONFOSSE

Objet : Dômes Sancy Artense : désignation d'un représentant pour la commission intercommunale d'accessibilité

M. le Maire informe que la création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité est obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace, dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants et plus. Elle exerce ses missions dans la limite des compétences transférées au groupement.

Cette commission a pour missions de :

- Dresser le constat de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports collectifs ;
- Établir un système de recensement des logements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées ;
- Faire des propositions d'amélioration de l'accessibilité pour permettre d'avoir une vision stratégique et prospective de la mise en accessibilité du territoire ;
- Établir les rapports annuels à présenter aux différentes instances communautaires et préfectorales.

Cette commission se réunit au moins une fois par an et doit notamment suivre l'agenda d'accessibilité programmé (ADAP) de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense, ainsi que faire le point sur les ADAP des 27 communes membres.

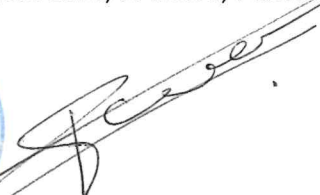
Le conseil communautaire du 24 avril 2026 a arrêté sa composition, qui rassemble un représentant de chaque commune membre désigné au sein du conseil municipal, les représentants de la DDT, des représentants d'associations de personnes en situation de handicap et de centres d'intervention et de secours du territoire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, désigne **Jean-Marc PROERES-CHAZEAU** pour représenter la commune au sein de la commission intercommunale d'accessibilité de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense.

Le secrétaire de séance, Franck BURONFOSSE



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
En mairie le 16 juin 2026, le Maire, Pierre BLANCHET



Date de transmission de l'acte: 18/06/2026
Date de réception de l'AR: 18/06/2026
063-216303974-DE_2026_036-DE
A G E D I

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVES D'AUVERGNE

Département du
Puy-de-Dôme
DE_2026_037

Séance du 16 juin 2026

Date de la convocation: 10/06/2026

Membres en exercice : 15 Le seize juin deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de Pierre BLANCHET, Maire.

Présents : 15

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : Pierre BLANCHET, Julie MERELLE, Franck BURONFOSSE, Béatrice LEPINE, Jean-Marc PROERES-CHAZEAU, Laurence PERRIN, Mickaël SAUVAT, Aurélie BALLET, Anne LEYMARIE, Yannick DERANGEON, Julien GUILLAUME, Lucas AVEZ, Jacqueline BUROTTO, Michel LONGUET, David SAUVAT

Pouvoir :

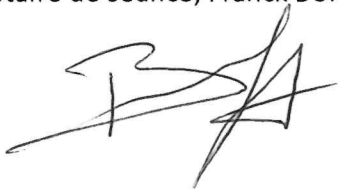
Secrétaire : Franck BURONFOSSE

Objet : Dômes Sancy Artense : désignation des représentants aux commissions intercommunales

A l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne, aux différentes commissions intercommunales, les représentants suivants :

1. Commission ECONOMIE - EMPLOI : titulaire : Mickaël SAUVAT - suppléante : Julie MERELLE
2. Commission AGRICULTURE - FORÊT : titulaire : Franck BURONFOSSE - suppléant : Aurélie BALLET
3. Commission TOURISME : titulaire : Laurence PERRIN - suppléante : Anne LEYMARIE
4. Commission HABITAT : titulaire : Béatrice LEPINE - suppléante : Julie MERELLE
5. Commission MOBILITE : titulaire : Jean-Marc PROERES-CHAZEAU - suppléante : Aurélie BALLET
6. Commission EAU - ASSAINISSEMENT : titulaire : Franck BURONFOSSE - suppléant : Julien GUILLAUME
7. Commission ENVIRONNEMENT - GEMAPI - ENERGIES RENOUVELABLES : titulaire Julien GUILLAUME
suppléante : Béatrice LEPINE
8. Commission ACTION SOCIALE - SANTE - SERVICE AUX PERSONNES : titulaire : Béatrice LEPINE
suppléante : Anne LEYMARIE
9. Commission ENFANCE - JEUNESSE : titulaire : Lucas AVEZ - suppléante : Anne LEYMARIE
10. Commission SPORTS : titulaire : Lucas AVEZ - suppléante : Laurence PERRIN
11. Commission CULTURE : titulaire : Jean-Marc PROERES-CHAZEAU - suppléante : Yannick DERANGEON

Le secrétaire de séance, Franck BURONFOSSE



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
En mairie le 16 juin 2026, le Maire, Pierre BLANCHET



Date de transmission de l'acte: 18/06/2026

Date de réception de l'AR: 18/06/2026

063-216303974-DE_2026_037-DE

A G E D I

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVES D'AUVERGNE**

Département du
Puy-de-Dôme
DE_2026_038

Séance du 16 juin 2026

Date de la convocation: 10/06/2026

Membres en exercice : 15 Le seize juin deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de Pierre BLANCHET, Maire.

Présents : 15

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Pouvoir :

Secrétaire : Franck BURONFOSSE

Objet : Personnel communal : approbation du protocole d'accord transactionnel

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-19 ;

Vu les articles 2044 et 2052 du Code Civil ;

Vu la circulaire ministérielle du 6 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler à l'amiable les conflits ;

Considérant que la commune a l'obligation d'indemniser ses agents de l'allocation d'aide au retour à l'emploi quand cela relève de sa compétence ;

Considérant que la commune et l'agent concerné se sont rapprochés par l'intermédiaire de leurs conseils et ont décidé de mettre un terme amiable à leur différend ;

Considérant que le présent accord transactionnel règle de façon irrévocable ce différend en attribuant à l'agent une indemnité forfaitaire, définitive et globale de 5 000 € ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré,

- approuve le protocole d'accord transactionnel à conclure avec l'agent, comme joint en annexe,
- donne tout pouvoir à M. le Maire pour la mise en œuvre de la présente délibération et notamment pour signer le protocole d'accord transactionnel.

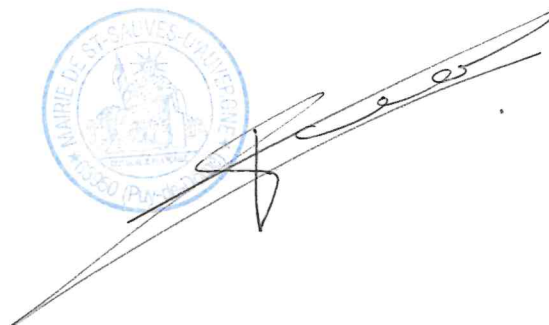
Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme,

En mairie le 16 juin 2026, le Maire, Pierre BLANCHET

Le secrétaire de séance, Franck BURONFOSSE



Date de transmission de l'acte: 18/06/2026

Date de réception de l'AR: 18/06/2026

063-216303974-DE_2026_038-DE

A G E D I

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVES D'AUVERGNE**

Département du
Puy-de-Dôme
DE_2026_039

Séance du 16 juin 2026

Date de la convocation: 10/06/2026

Membres en exercice : 15 Le seize juin deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de Pierre BLANCHET, Maire.

Présents : 15

Votants : 15 **Présents** : Pierre BLANCHET, Julie MERELLE, Franck BURONFOSSE, Béatrice LEPINE, Jean-Marc PROERES-CHAZEAU, Laurence PERRIN, Mickaël SAUVAT, Aurélie BALLETT, Anne LEYMARIE, Yannick DERANGEON, Julien GUILLAUME, Lucas AVEZ, Jacqueline BUROTTO, Michel LONGUET, David SAUVAT

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Pouvoir :

Secrétaire : Franck BURONFOSSE

Objet : Dotation Rosière 2026

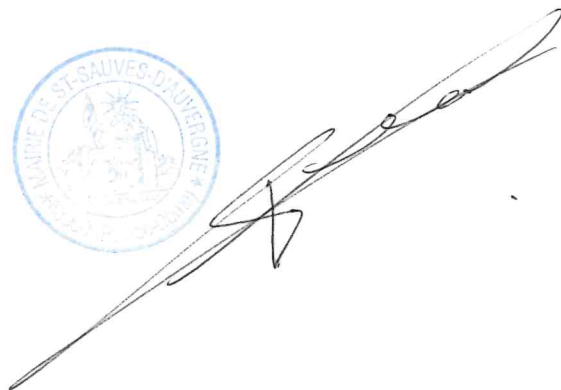
M. le Maire informe l'assemblée que Mademoiselle Louane SAUTAREL domiciliée à Saint-Sauves d'Auvergne - 51, impasse des Cerfs, a été choisie pour devenir le 23 août 2026 la 113ème Rosière de Saint-Sauves.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide de lui attribuer une dot de 1 000 €. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026, article 623.

Le secrétaire de séance, Franck BURONFOSSE



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
En mairie le 16 juin 2026, le Maire, Pierre BLANCHET



Date de transmission de l'acte: 18/06/2026
Date de réception de l'AR: 18/06/2026
063-216303974-DE_2026_039-DE
A G E D I

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVES D'AUVERGNE

Séance du 16 juin 2026

Date de la convocation: 10/06/2026

Membres en exercice : 15 Le seize juin deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de Pierre BLANCHET, Maire.

Présents : 15

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Pouvoir :

Secrétaire : Franck BURONFOSSE

Objet : Adoption du règlement intérieur du Conseil municipal

M. le Maire expose que conformément à l'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

M. le Maire présente au Conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal qui retrace les modalités de fonctionnement du conseil mais aussi les moyens mis à disposition des élus municipaux.

Soumis au vote du Conseil municipal, le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

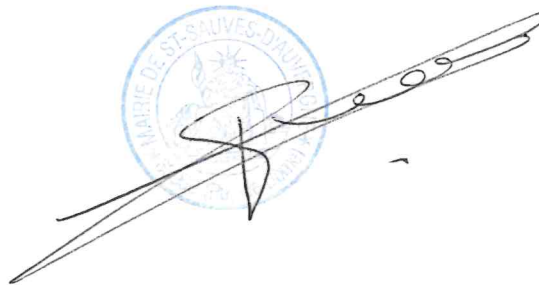
Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme,

En mairie le 16 juin 2026, le Maire, Pierre BLANCHET

Le secrétaire de séance, Franck BURONFOSSE



Date de transmission de l'acte: 18/06/2026

Date de reception de l'AR: 18/06/2026

063-216303974-DE_2026_040-DE

A G E D I

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVES D'AUVERGNE**

Département du
Puy-de-Dôme
DE_2026_041

Séance du 16 juin 2026

Date de la convocation: 10/06/2026

Membres en exercice : 15 Le seize juin deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de Pierre BLANCHET, Maire.

Présents : 15

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : Pierre BLANCHET, Julie MERELLE, Franck BURONFOSSE, Béatrice LEPINE, Jean-Marc PROERES-CHAZEAU, Laurence PERRIN, Mickaël SAUVAT, Aurélie BALLEZ, Anne LEYMARIE, Yannick DERANGEON, Julien GUILLAUME, Lucas AVEZ, Jacqueline BUROTTO, Michel LONGUET, David SAUVAT

Pouvoir :

Secrétaire : Franck BURONFOSSE

Objet : Vente de matériel d'occasion des services techniques

La commune de Saint-Sauves d'Auvergne dispose de matériel technique devenu obsolète ou hors d'usage. La vente de ce matériel permet de valoriser des actifs devenus improductifs tout en respectant les principes de bonne administration. Dans ce cadre, il est proposé de procéder à la vente des équipements suivants :

- un camion UNIMOG Mercedes
- une balayeuse
- trois étraves

Après consultation, l'offre la plus avantageuse a été présentée par le garage GPM de Bort-les-Orgues, pour un montant total de 4 500 € TTC.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal valide la vente du matériel désigné ci-dessus au prix de 4 500 € TTC, au profit du garage GPM de Bort-les-Orgues.

M. le Maire est autorisé à procéder à la transaction et à signer tout document relatif à cette affaire.

Le secrétaire de séance, Franck BURONFOSSE



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
En mairie le 16 juin 2026, le Maire, Pierre BLANCHET



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVES D'AUVERGNE

Département du
Puy-de-Dôme
DE_2026_042

Séance du 16 juin 2026

Date de la convocation: 10/06/2026

Membres en exercice : 15 Le seize juin deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de Pierre BLANCHET, Maire.

Présents : 15

Votants : 15 **Présents :** Pierre BLANCHET, Julie MERELLE, Franck BURONFOSSE, Béatrice LEPINE, Jean-Marc PROERES-CHAZEAU, Laurence PERRIN, Mickaël SAUVAT, Aurélie BALLEZ, Anne LEYMARIE, Yannick DERANGEON, Julien GUILLAUME, Lucas AVEZ, Jacqueline BUROTTO, Michel LONGUET, David SAUVAT

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0 **Secrétaire :** Franck BURONFOSSE

Objet : Mise à disposition du matériel communal

Le Conseil municipal,

VU l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, qui autorise le maire à gérer les biens communaux sous le contrôle du conseil municipal ;

VU les principes généraux du droit administratif relatifs à la gestion des biens publics, notamment en matière de responsabilité et de préservation du domaine communal ;

CONSIDÉRANT que la mise à disposition de matériel communal aux particuliers et aux associations de la commune répond à un besoin local ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'encadrer cette mise à disposition par des règles claires afin de prévenir les dégradations et d'assurer la pérennité du matériel ;

CONSIDÉRANT que l'instauration d'une caution et d'une convention de prêt permet de responsabiliser les utilisateurs et de couvrir les éventuels frais de réparation ou de remplacement ;

CONSIDÉRANT que les tarifs de caution proposés sont proportionnés aux types de matériel et à leur valeur ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1 : La commune de Saint-Sauves d'Auvergne met à disposition gracieuse de ses habitants et de ses associations le matériel communal suivant, sous réserve de disponibilité et dans le respect des conditions définies par la présente délibération :

- Tables, chaises et bancs ;
- Barnums de dimensions 3x3 mètres et 9x6 mètres.

Article 2 : Une caution est exigée pour la mise à disposition du matériel, selon les montants suivants :

- 100 € pour les tables, chaises et bancs ;
- 200 € pour les barnums 3x3 mètres ;
- 300 € pour les barnums 9x6 mètres ;
- 300 € pour la mise à disposition de plusieurs matériels.

Article 3 : Une convention de prêt, accompagnée d'un inventaire détaillé, est signée par l'utilisateur avant toute mise à disposition du matériel. Cette convention précise les obligations de l'emprunteur, notamment en matière de restitution, de nettoyage et de responsabilité en cas de dégradation.

Article 4 : Le matériel doit être retiré et restitué aux jours et heures convenus avec le secrétariat de mairie. Tout retard ou dégradation engage la responsabilité de l'emprunteur, qui devra s'acquitter des frais de réparation ou de remplacement, le cas échéant.

Le secrétaire de séance, Franck BURONFOSSE

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme,

En mairie le 16 juin 2026, le Maire, Pierre BLANCHET

Date de transmission de l'acte: 18/06/2026

Date de réception de l'AR: 18/06/2026

063-216303974-DE_2026_042-DE

A G E D I



**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVES D'AUVERGNE**

Département du
Puy-de-Dôme
DE_2026_043

Séance du 16 juin 2026

Date de la convocation: 10/06/2026

Membres en exercice : 15 Le seize juin deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de Pierre BLANCHET, Maire.

Présents : 15

Votants : 15 **Présents** : Pierre BLANCHET, Julie MERELLE, Franck BURONFOSSE, Béatrice LEPINE, Jean-Marc PROERES-CHAZEAU, Laurence PERRIN, Mickaël SAUVAT, Aurélie BALLEZ, Anne LEYMARIE, Yannick DERANGEON, Julien GUILLAUME, Lucas AVEZ, Jacqueline BUROTTO, Michel LONGUET, David SAUVAT

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0 **Secrétaire** : Franck BURONFOSSE

Objet : Personnel communal : création d'emplois non permanents à temps non complet suite à un accroissement temporaire d'activité

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide de créer :

- deux emplois non permanents relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer les missions de surveillance des enfants pendant les périodes scolaires et garderie, service restauration, entretien des locaux, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 22/35ème à compter du 1er/09/2026 jusqu'au 31/08/2027
- un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique pour assurer la réception, la mise en chauffe et l'amélioration des repas de la cantine, service restauration, entretien des bâtiments communaux, conciergerie des deux gîtes communaux, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 30/35ème à compter du 1er/09/2026 jusqu'au 31/08/2027
- un emploi non permanent à temps complet relevant du grade d'adjoint technique pour assurer les missions d'un agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural (entretien des espaces verts, du cimetière, des réseaux d'eau et d'assainissement, de la voirie, des bâtiments etc...) à compter du 22/06/2026 jusqu'au 31/10/2026
- d'autoriser M. le Maire à recruter sur ces postes
- la rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur
- la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6413 du budget 2026.

Le secrétaire de séance, Franck BURONFOSSE



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme,

En mairie le 16 juin 2026, le Maire, Pierre BLANCHET



Date de transmission de l'acte: 18/06/2026
Date de réception de l'AR: 18/06/2026
063-216303974-DE_2026_043-DE
A G E D I